

Données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris

Emprise constructible maximale

Cette couche fait partie des données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris. Ces données sont utilisées pour réaliser les documents graphiques et les tableaux annexes du règlement.

Nom de la couche : plub_ecm

Géométrie : Surfaces

Contenu : Les documents graphiques du règlement repèrent par un aplat rose des « emprises constructibles maximales » dans lesquelles toute construction neuve doit s'inscrire. Des limitations de hauteur et d'emprise au sol peuvent s'y appliquer si elles sont indiquées sur les documents graphiques. Sur les terrains où figurent ces emprises, certaines dispositions particulières du règlement s'appliquent également.

Cette couche contient la géométrie de ces emprises.

Chaque emprise constructible maximale n'est contenue que dans une seule parcelle. L'identifiant de la parcelle, sa section et son numéro sont indiqués dans des champs de la table associée. Le parcellaire de référence est le parcellaire cadastral du 1er octobre 2024.

Documents du PLU : Ces données apparaissent sur les plans détaillés.



4,00 m
25 %

Emprise constructible maximale
(éventuellement limitée en hauteur et en emprise au sol)

Actualité : Dernière modification le 20/11/2024 – Approbation du PLU bioclimatique.

Précision : Plans au 1/2000.

Champs de la table associée :

- n_sq_ecm : numéro unique du polygone.
- n_sq_ca : numéro de l'arrondissement.
- hauteur : hauteur maximale si elle est indiquée sur le plan, sinon 0.
- emprise : pourcentage d'emprise au sol maximal s'il est indiqué sur le plan, sinon 0
- c_asp: identifiant cadastral de la parcelle contenant l'emprise de construction basse.
- c_sec: section cadastral de la parcelle contenant l'emprise de construction basse.
- n_pc: numéro dans la section de la parcelle contenant l'emprise de construction basse.